Règlement
« Opération batterie STIHL »

Article 1. Société organisatrice

La société ANDREAS STIHL, SAS au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social en la Zone Industrielle Nord de Torcy, Rue des **Epinettes** BP 11, 77201 Marne-la-Vallée Cedex 01 France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro B 318 354 818, ci-après dénommée « l'entreprise organisatrice », organise un jeu concours dit **« Jeu concours opération batterie ».**

Les modalités de ce jeu sont décrites dans le Règlement ci-dessous.

Article 2. Objet du jeu

La société STIHL organise un jeu concours en ligne gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Jeu concours opération batterie ».**

Ce jeu concours consiste en un tirage au sort parmi les participants, dont les gagnants se verront remettre des outils de jardin STIHL (Article 5 – Tirage au sort et remise des dotations).

Article 3. Participation

Le jeu concours se déroule en ligne à la page web suivante : www.stihl-jeuxconcours.fr.

La participation au jeu concours est ouverte à tous les résidents français (France métropolitaine uniquement). Le participant doit être majeur au jour de sa participation et est tenu de participer en personne.

Ne peuvent participer au jeu concours : les salariés et revendeurs partenaires de la société organisatrice STIHL, leurs conjoints, descendants et ascendants au premier degré.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entrainerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant au jeu.

Article 4. Modalités

Les participants ont à leur disposition un formulaire de participation en ligne, disponible du 05 avril 2021 à 7h au 03 mai 2021 à 23h59 à l'adresse web www.stihl-jeuxconcours.fr et via les réseaux sociaux et newsletters.

Pour être valable, le formulaire de participation doit être intégralement complété, et contenir toutes les informations demandées. Les participants doivent fournir leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse mail etc…) afin de permettre à la société STIHL de pouvoir les contacter à l'issue du jeu concours.

A l'issue de la période, un tirage au sort sera organisé par la société STIHL le 04 mai 2021, sous contrôle d'un huissier de justice. Les gagnants seront contactés par mail afin de leur communiquer les résultats.

La société STIHL garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, de reporter la date du tirage au sort, de modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendant de sa volonté, en cas de force majeur, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 5. Tirage au sort

Le jeu concours se clôture le 03 mai 2021 à 23h59. Le tirage au sort aura lieu le 04 mai 2021 ; dans l'ordre du tirage au sort, les 10 gagnants se verront attribuer :

Les gagnants se verront remettre l'un des outils suivants :

Pour les gagnants du rang 1 au rang 4 : 1 coupe-bordures en pack avec batterie et chargeur FSA 60 d'une valeur unitaire de 338.50 €,
Pour les gagnants du rang 5 au rang 8 : 1 Taille-haies HSA 56 en pack avec batterie et chargeur d'une valeur unitaire de 269 €,
Pour les gagnants du rang 9 au rang 10 : 1 tondeuse RMA 235 en pack avec batterie et chargeur d'une valeur unitaire de 329,01 €.

Les gagnants seront informés dans les jours suivants du résultat le tirage au sort, par courriel à l'adresse email indiquée dans le formulaire de participation.

Les dotations seront mises à disposition des gagnants dans le revendeur agréés Stihl les plus proches du gagnant ou celui qu'il aura décidé au moment de l'annonce de son gain. Les gagnants devront se présenter chez le revendeur agréé indiqué muni d'une pièce d'identité afin de retirer leur gain.

Toute participation non conforme, mal renseignée, incomplète, erronée ou encore faisant partie des personnes ne pouvant participer au jeu concours (les salariés et revendeurs partenaires de la société organisatrice STIHL, leurs conjoints, descendants et ascendants au premier degré) sera invalidée par la société organisatrice. La société se réserve le droit de remettre en jeu les dotations des gagnants ne respectant pas ces critères. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Durant toute la durée de l'opération, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passées avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, de défaut qualitatif des produits. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.
La société organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Les photos utilisées dans le cadre de la promotion du jeu concours sont non contractuelles.

Article 7. Gratuité de la participation

Le jeu concours « Jeu concours opération batterie » est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8. Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

Article 9. Responsabilité / Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En validant sa participation au jeu concours via le formulaire, le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables en la matière.

Le règlement est consultable en ligne sur la page web du jeu concours www.stihl-jeuxconcours.fr.

Le présent règlement est déposé auprès de la **SELARL** HELDT – CLAISE – LE MAREC, huissiers de justice associés exerçant à VERSAILLES (78000), 3, rue de l'Assemblée Nationale.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier auprès de la société organisatrice (mentionnée à l'article 1). Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la **SELARL** HELDT – CLAISE – LE MAREC.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été déposée chez l'huissier de justice.

Article 10. Interprétation et litiges

Le présent règlement est soumis à la règlementation française.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Entreprise Organisatrice dans le respect de la législation française.

Il sera également possible, en cas de doute, de contacter le service consommateurs de STIHL en passant par :

- les formulaires de contact accessibles sur la page d'accueil de stihl.fr ;
- voie postale à l'adresse suivante : ANDREAS STIHL SAS - Zone Industrielle Nord de Torcy - Rue des Epinettes - BP 11 - 77201 Marne-La-Vallée Cedex 01 - France

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueront à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendra à la société organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la société organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération « Jeu concours opération batterie ». Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la société organisatrice passé ce délai ne sera pas prise en compte.

Article 11. Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la société organisatrice est amenée à collecter des informations à caractère personnel. La collecte, le traitement, ainsi que la conservation desdites données personnelles seront réalisés en application de la Politique de Protection des Données Personnelles mise en place par la société organisatrice (la « Politique sur les Données Personnelles ») et en conformité avec la législation applicable en matière de protection des données (y compris le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679) (« RGPD »).

La Politique sur les Données Personnelles est accessible sur le site web de la société organisatrice (https://www.stihl.fr/fr/protection-donnees), ainsi que sur la page web du jeu concours www.stihl-jeuxconcours.fr.

Les Participants peuvent exercer leurs droits par :

- voie numérique à l'adresse email suivante : rgpd@stihl.fr ;
- voie postale à l'adresse suivante : ANDREAS STIHL SAS - Zone Industrielle Nord de Torcy - Rue des Epinettes - BP 11 - 77201 Marne-La-Vallée Cedex 01 - France

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entrainera l'annulation automatique de sa participation.

Article 12. Communication

La présente opération est portée à connaissance des participants par STIHL par les moyens suivants : sites internet, emailing, réseaux sociaux…